



Oubli de payer la taxe d'habitation

Par **Visiteur**, le **25/04/2016** à **17:56**

bonjour

mon fils était en location à LYON en janvier 2015 et n'a pas reçu de taxe d'habitation pour la payer ; sur son compte bancaire en avril 2016 il a reçu un avis tiers détenteur de 924 euros car il n'a pas payé cette taxe
il a aussitôt envoyé le chèque de 924 euros au centre des impôts qui a été retiré dans la semaine .

que se passe til au niveau de l'avis tiers détenteur , les impôts vont il faire le nécessaire auprès de sa banque

merci pour la réponse

cordialement